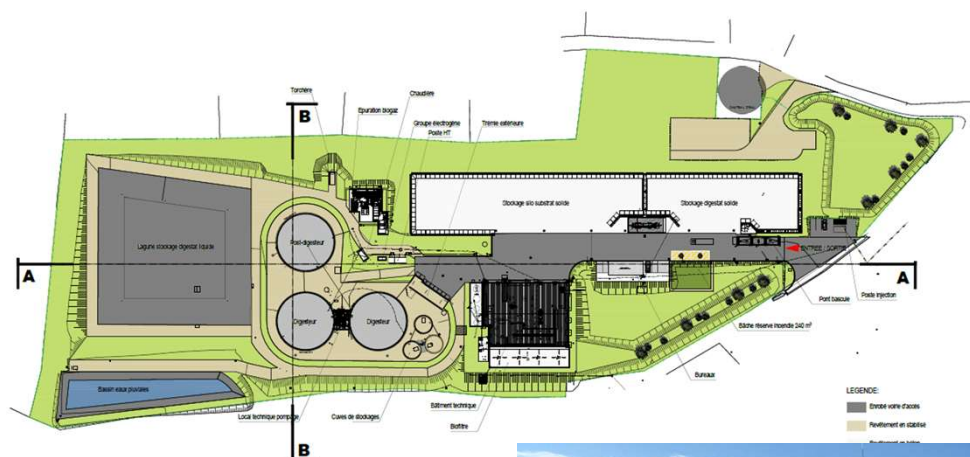


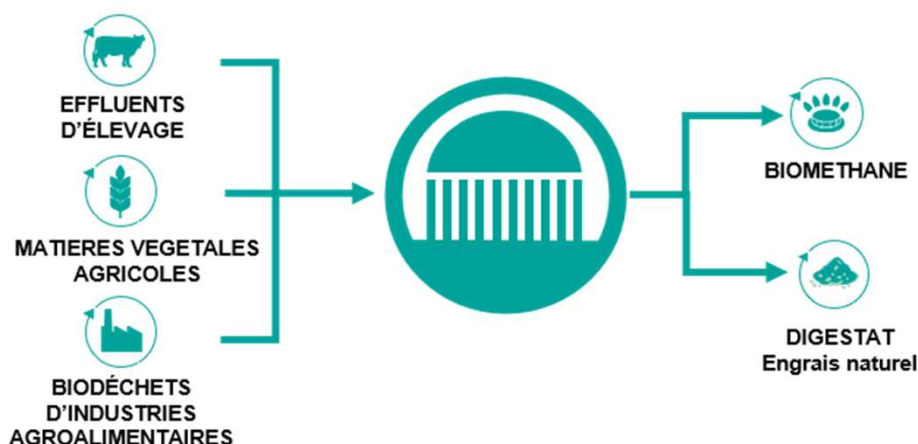
BIO ENERGIE BRESSANE

Producteur d'énergie circulaire à Condal (71)

Site exploité par EVERGAZ



- + **Projet de méthanisation** visant à transformer les matières organiques en biométhane renouvelable, équivalent au gaz naturel, injecté dans le réseau, et en fertilisant agricole, contribuant à la production d'énergie renouvelable et à l'économie circulaire
- + **Principaux indicateurs :**
 - 36 000 tonnes de matières traitées par an (99 t/jour)
 - 240 Nm³/h de biométhane valorisé en moyenne
 - 22 000 MWh PCS/an de biométhane injecté
- + **Ancrage territorial** : La première réunion de la Commission Locale de Concertation et d'Information s'est tenue le 22 septembre 2026 à la mairie de Condal, marquant le lancement de la démarche de dialogue avec les parties prenantes locales.



Production d'énergie verte

- + **Première injection de biométhane dans le réseau de GRDF au 17/09/2026**
- + Énergie verte produite = 22 000 MWh PCS/an
- + Équivalent de la consommation annuelle de **près de 4 800 personnes (ou 2 200 foyers)***

Développement durable

- + **Substitution aux énergies fossiles importées**
 - Production de biométhane renouvelable, équivalent au gaz naturel, injecté dans le réseau
- + **Réduction des émissions liées au stockage et à l'épandage des effluents d'élevage**
- + **Substitution à la production d'engrais de synthèse**
 - Valorisation du digestat riche en azote, phosphore et potassium
 - Économie potentielle de 30 à 50 % d'engrais minéraux sur les exploitations agricoles partenaires
- + **Réduction de l'incinération et de l'enfouissement des déchets**

Une contribution concrète à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

**Gaz à effet de serre évités (6 654 t CO₂ éq)
= empreinte carbone de 740 personnes**/an**

Production de fertilisants organiques

Digestats liquides et solides = **substitution à l'utilisation d'engrais chimiques de synthèse**
(équivalent à 675 tonnes d'ammonitrate 33.5)

* Données Énergie Partagée 2025 : 4,5 MWh/an/personne – 2,2 personnes/foyer (chaleur, eau chaude sanitaire, cuisine) ** Données ADEME 2025 : 9 tCO₂e/personne